

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGAOURDAT Michel, BOURROUILH Daniel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes CASADAVANT Monique – MONCAUBEIG Muriel – QUENIN Hélène – MM BERROGAIN Nicolas – JOUAN Thierry – LACROUTS Cédric – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENTS : Mme LAILHACAR Corine –

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Jugement d'adjudication immeuble AURISSET

Le Conseil Municipal est informé que la Commune est adjudicataire de la maison AURISSET pour un montant de 11 000 €.

Le montant des frais et des émoluments sur la vente s'élève à la somme de 7 016.65 €.

2 – Approbation des nouveaux statuts du Syndicat

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat et prend acte qu'à compter du 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se substitue au sein du Syndicat aux communes d'ARBUS, ARTIGUELOUVE, AUBERTIN, LAROIN, SAINT-FAUST, GAN et JURANÇON pour la compétence « eau potable ».